

2009/1930 - Étude « Déclinaison opérationnelle des besoins habitat sur le territoire de la Ville de Lyon » - Convention de participation financière Ville de Lyon – Communauté Urbaine de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 02/11/2009, p. 1906)

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport qui concerne une étude sur les besoins en habitat territorialisé à l'échelle de la Ville de Lyon.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport concernant une étude relative à la déclinaison opérationnelle des besoins habitat concrétisée par une convention soumise à notre approbation entre la Ville de Lyon et la Communauté urbaine est d'un très grand intérêt.

En effet, et vous ne l'ignorez pas, depuis quelques années, nous sommes confrontés à une crise du logement importante et nous, élus, sommes sollicités pratiquement journellement par certains de nos concitoyens qui se trouvent dans des situations dramatiques en matière de logement et auxquelles nous ne pouvons pas souvent apporter de réponse malgré les efforts sans précédent sur ce volet consentis par la Ville de Lyon et le Grand Lyon depuis 2001.

La crise allant plus vite que nos efforts, les logements d'accession à la propriété ne se vendent plus, notamment sur Lyon où les prix ont explosé ces dernières années.

D'autre part, ce qu'on appelait autrefois « les petits loyers » n'existent plus et la part du logement dans le budget des ménages et particulièrement des personnes seules est si importante qu'elle obère pratiquement la moitié et plus de leurs revenus. Ceci est non seulement ressenti par les populations modestes mais également par des personnes avec des revenus moyens.

Enfin, nos concitoyens même avec des revenus conséquents ne trouvent pas de logement.

Devant l'urgence de cette situation, nous nous devons d'y apporter réponse dans les meilleurs délais. Le Groupe GAEC se réjouit de cette première avancée qui va permettre de sectoriser et de prioriser les besoins en tenant compte des réalités démographiques et socio économiques, mais nous voudrions aussi apporter une suggestion : c'est qu'une part du grand emprunt de l'Etat soit dévolue au logement et notamment au logement social.

Bien entendu, nous voterons favorablement pour ce rapport.

M. LE MAIRE : Non pas une première intervention mais une nième intervention pour le logement social au niveau de la Ville de Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)